

Indigène pente stabilisation

Contrôle d'érosion et revégétalisation

ESPÈCES INDIGÈNES *

Indiangrass - <i>Sorghastrum nutans</i>	31,1 %
Annual Ryegrass - <i>Lolium multiflorum</i>	20 %
Big Bluestem - <i>Andropogon gerardii</i>	14 %
Canada Wild Rye - <i>Elymus canadensis</i>	10 %
Virginia Wild Rye - <i>Elymus virginicus</i>	7 %
Autumn Bentgrass - <i>Agrostis perennans</i>	4 %
Switchgrass - <i>Panicum virgatum</i>	4 %
Deertongue - <i>Panicum clandestinum</i>	3 %
Purple Coneflower - <i>Echinacea purpurea</i>	1,5 %
Partridge Pea - <i>Chamaecrista fasciculata</i>	1,3 %
Oxeye Sunflower - <i>Heliopsis helianthoides</i>	1,2 %
Lanceleaf Coreopsis - <i>Cereopsis lanceolata</i>	1,0 %
Blackeyed Susan - <i>Rudbeckia hirta</i>	1,0 %
Wild Bergamot - <i>Monarda fistulosa</i>	0,3 %
Common Milkweed - <i>Asclepias syriaca</i>	0,2 %
Wrinkleleaf Goldenrod - <i>Solidago rugosa</i>	0,2 %
Calico Aster - <i>Aster lateriflorus</i>	0,1 %
Heath Aster - <i>Aster pilosus</i>	0,1 %

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Taux de semis
68 kg/ha
(60 lbs/acre)
- Hauteur : 1 - 6,3 pieds
- Tolère les sols pauvres que l'on retrouve généralement sur les pentes abruptes

* La formulation du mélange est sujette à changement sans préavis en fonction de la disponibilité des produits. Bien que la formule puisse changer, la fonction du mélange reste la même.

Mélange de plantes couvre-sol conforme aux normes canadiennes de la loi sur les semences

- E²HS ne fait aucune garantie au-delà de celle exprimée ci-haut. Si un produit n'est pas conforme à la représentation décrite, la seule alternative à l'acheteur est d'émettre un avis par écrit à E²HS à ce sujet, dans un délai maximal de 14 jours suivants la réception. Tout produit jugé non conforme sera remplacé ou remboursé à sa valeur nominale. En aucun cas, E²HS ne peut être tenu responsable de dommages spéciaux, direct ou conséquents, ni de dommages d'aucune sorte dus à la présence ou à l'utilisation des produits livrés, qu'ils soient utilisés seuls ou avec d'autres substances. E²HS rejette toute responsabilité provenant de l'utilisation de ses produits. Aucune réclamation ne pourra excéder le coût d'achat net.

